

Cité internationale des arts & DAC Guadeloupe



Un programme de résidences à destination d'artistes guadeloupéen.nne.s

La Cité internationale des arts, avec le soutien de la Direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe, déploie un programme de résidences à destination des artistes, auteurs ou commissaires d'exposition résident.e.s en Guadeloupe souhaitant développer un projet de recherche et/ou de création dans le champ des arts visuels, du spectacle vivant, et des écritures. Par le biais du présent appel à projets, deux lauréat.e.s seront sélectionné.e.s pour bénéficier d'une résidence de trois mois chacun.e à Paris.

Grâce à ce partenariat, les résidents bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure, de rencontres mensuelles et d'entretiens individuels avec des artistes et des professionnels de la culture. Il s'ancre également au coeur de la vie, des activités et des réseaux de la Cité internationale des arts et de ses 326 résidents de toutes disciplines, de toutes générations et de toutes les nationalités.

La résidence

Le programme comprend :

- La mise à disposition à titre gracieux d'un atelier logement sur le site du Marais de la Cité internationale des arts de octobre à décembre 2020 ou de janvier à mars 2021 ;
- La prise en charge du montant du transport aller-retour à destination de Paris ;
- Une bourse de vie de 800 euros par mois ;
- Un accompagnement artistique et professionnel.

Critères d'éligibilité et de sélection

L'appel à projets pour ce programme de résidences est destiné aux artistes, auteurs ou commissaires d'exposition souhaitant développer un projet de recherche et/ou de création dans le champ des arts visuels, du spectacle vivant, et des écritures.

Le.a candidat.e doit :

- Etre âgé de plus de 18 ans ;
- Résider en Guadeloupe ;
- Être engagé dans la vie professionnelle et témoigner d'une pratique artistique depuis minimum 5 ans.

En déposant sa candidature, l'artiste s'engage à :

- Accepter les dates de résidence qui pourront être accordées par la commission ;
- Être disponible pendant toute la résidence, de manière ininterrompue sur la durée de trois mois proposés ;
- Respecter le règlement général ;
- Participer aux différents rendez-vous professionnels et autres rencontres mises en œuvre par la Cité internationale des arts.

Outre l'évaluation du parcours professionnel du candidat, les membres du jury, composé de personnalités qualifiées, accorderont une attention particulière à la qualité artistique du projet, à l'argumentaire présenté autour de la valeur ajoutée de cette perspective de résidence à Paris, au protocole de travail envisagé et aux contacts ou partenariats déjà établis.

Calendrier

Dépôts des candidatures :

Du lundi 13 au vendredi 31 juillet 2020 inclus.

Annonce des résultats :

Début septembre 2020.

Début des résidences :

De octobre à décembre 2020 ou de janvier à mars 2021 (Le candidat doit préciser au moment de sa candidature sa préférence pour l'une des sessions, ou s'il est disponible pour les deux.)

Questions diverses

Comment candidater ?

Les candidatures se font via le formulaire en ligne dédié.

Pour déposer votre candidature, un compte google est nécessaire. Si vous n'en avez pas, vous pouvez en créer un [ICI](#).

Si vous ne pouvez pas accéder à l'inscription en ligne, merci de contacter le Service des résidences de la Cité internationale des arts : commissions@citedesartsparis.fr

Une fois votre candidature finalisée et déposée, vous ne pourrez plus la modifier. Nous vous remercions de remplir ce formulaire le plus rigoureusement possible. Aucune information ne sera communiquée par téléphone.

Les éléments à télécharger dans la candidature

Avant de compléter le formulaire en ligne, veuillez à rassembler les documents suivants (au format pdf) :

- 1 curriculum vitæ (4 pages maximum)
- 1 dossier artistique (entre 5 et 10 pages maximum)
- 1 note de présentation du projet de résidence (2 pages maximum)

Le cas échéant :

- Des liens vidéo, fichiers audio représentatifs de votre travail (mp3, avi)
- Des lettres de recommandation au format pdf (5 maximum, en français et/ou anglais)

Les ateliers-logements

Les ateliers-logements comportent un espace de travail et de vie meublés (séjour-espace de travail, chambre, salle de bains, cuisine).

Les ateliers situés sur le site du Marais sont également équipés du Wifi.

Il est possible de venir accompagné d'un adulte (+162 € par mois) et/ou d'un enfant de moins de 7 ans (+119 € par mois). De nouveaux tarifs seront en vigueur à partir de janvier 2021.

Un dépôt de garantie correspondant au montant de la prestation mensuelle doit être payé deux mois avant l'arrivée et est restitué, à la fin de la résidence, après inventaire.

Toute annulation moins d'un mois avant la date prévue de la résidence donnera lieu à la facturation d'un mois de prestations.

Accessibilité

Malheureusement, les ateliers-logements proposés ne répondent pas aux normes actuelles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et nous y travaillons pour l'avenir.

Pour toute demande concernant l'accessibilité des espaces de la Cité internationale des arts, nous nous tenons à votre disposition.

POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE,
C'EST PAR ICI !

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) de Guadeloupe

La DAC de Guadeloupe est chargée de mettre en œuvre sous l'autorité du Préfet de Guadeloupe la politique culturelle définie par le Gouvernement.

Elle a notamment pour mission de soutenir la création artistique, et encourage pour ce faire la mobilité à travers les projets de résidences des artistes du territoire.

La Cité internationale des arts

La Cité internationale des arts est une résidence d'artistes qui rassemble, au cœur de Paris, des artistes et qui leur permet de mettre en œuvre un projet de création ou de recherche dans toutes les disciplines.

Sur des périodes de deux mois à un an, la Cité internationale des arts permet à des artistes de travailler dans un environnement favorable à la création, ouvert aux rencontres avec des professionnels du milieu culturel. Les résidents bénéficient d'un accompagnement sur mesure de la part de l'équipe de la Cité internationale des arts.

Dans le Marais ou à Montmartre, l'atelier-logement (espace de vie et de création) dont bénéficient les résidents leur permet de cohabiter avec plus de 300 artistes et acteurs du monde de l'art de toutes les générations, de toutes les nationalités et de toutes les disciplines. En collaboration avec ses nombreux partenaires, la Cité internationale des arts ouvre plusieurs appels à candidatures thématiques et/ou sur projet tout au long de l'année.

La Cité internationale des arts bénéficie du soutien de :



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

CONTACT

commissions@citedesartsparis.fr
www.citedesartsparis.fr

